



CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 Janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 JANVIER à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, 5 rue des sources, sous la présidence de Monsieur Denis MAILLER, le Maire.

Présents :

Denis MAILLER, Nathalie BERLAND, Sylvain POITOUT, Anita SAUTIER, Arthur BECKER, Agnès ENGEL, Cyril HATEM, Jocelyne MANENTI, Stéphanie LERONDEAU, Anne DUFOULON, Yann SPINLER, Laurent CAPDEVIELLE, Marjorie RIMBAULT.

Absents ayant donné pouvoir : Fabien CARD donne pouvoir à Denis MAILLER.

Absents excusés : Hubert LOUIS.

Secrétaire de séance : Anita SAUTIER.

Ordre du jour :

- Renouvellement bail bois de Saint Jean.
- Renouvellement des baux de fermage.
- Remboursement des frais avancés Orange.
- Régie de recette et d'avance : arrêté de fin et nomination du nouveau régisseur.
- Modification du budget 2022 : ajout de 5000 euros aux charges générales.
- Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25% pour 2023 : (503 370 euros de crédits en 2022) 125 843 Euros.
- Nomination d'un correspondant enfance jeunesse.

Renouvellement du bail Bois Saint Jean

Le Maire explique que la Société de chasse bénéficie d'un bail (Bois Saint Jean) depuis le 1^{er} septembre 2013. Ce bail est arrivé à expiration le 31 août 2022.

Il propose de renouveler le bail, toutefois le Maire se rapprochera du Président afin de revoir les modalités et de regarder avec ce dernier la possibilité de jours non-chassés.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De renouveler le bail.

Vote pour : 11

Vote contre : 1 Yann SPINLER : souhaite qu'il y ait des journées sans chasse.

Abstentions : 2 Agnès ENGEL et Marjorie RIMBAULT.

Renouvellement des baux de fermage

Depuis le 1^{er} décembre 2012, Gilles Daurelle bénéficie d'un bail de fermage pour les parcelles 462 ZH 34 et 462 ZI 24.

Ce bail est arrivé à expiration le 31 décembre 2020.

Il propose de réitérer ce bail.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De renouveler le bail.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, Gilles Daurelle bénéficie d'un bail de fermage pour les parcelles 462 ZB 1.

Ce bail est arrivé à expiration le 31 décembre 2019.

Il propose de réitérer ce bail.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De renouveler le bail.

Remboursement des frais avancés : Orange

Le Maire explique que suite à un problème de règlement de facture, la ligne internet de la Mairie a été suspendue par le fournisseur Orange en décembre 2022, compte tenu de l'urgence de rétablir cette ligne le règlement a été effectué avec sa carte bleue personnelle pour un montant de :192.36 euros (cent quatre-vingt-douze euros et trente-six centimes).

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'effectuer le remboursement à Denis MAILLER.

Nomination d'un nouveau régisseur

Le Maire explique qu'il convient de modifier le régisseur concernant les régies de recette et de créer une régie d'avance pour permettre l'achat de petit matériel fournitures, gazoil, administratif.

Modification de la régie de recette : Seules les Photocopies sont actuellement encaissables.

Le Maire propose l'ajout de dons, paiements des livres, cartes postales.

Régisseur et remplaçant : Donatienne Cardot et Claude Carré depuis le 1er janvier 2009.

Changement par arrêté du Maire à la suite du conseil.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'autoriser Le Maire à nommer un régisseur et son remplaçant.

Modification du budget 2022 : ajout de 5000 euros aux charges générales.

Le Maire explique que compte tenu de l'incertitude liée aux retards d'enregistrement de la Trésorerie il convient d'augmenter le budget au niveau du chapitre des charges générales afin d'assurer le paiement des fournisseurs sur le budget 2022.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

D'augmenter le budget charges générales de 5000 Euros.

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits investissements ouverts au budget principal N-1.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 du budget principal à l'unanimité :

Crédits ouverts en 2022 : 503 370 Euros.
Quart des crédits ouverts : 125 843 Euros.

Nomination d'un correspondant enfance jeunesse.

Depuis décembre 2022, Isabelle Benoit est employée à la Communauté de commune de Norge et Tille au service enfance et jeunesse.
En ce sens, il est demandé de nommer un correspondant.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De nommer Arthur BECKER.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL : 22H00

Le Maire
Denis MAILLER

